



COMITE DE QUARTIER
DE BAULERS

Baulers, le 4 mai 2023.

A.S.B.L. « DU CÔTÉ DES CHAMPS »
Rue de Dinant, 69
1401 Baulers

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Nivelles

Hôtel de Ville de Nivelles
Place Albert Ier
1400 Nivelles

Concerne : la sécurité du village de Baulers

De nombreux Baulersois ont interpellé notre comité de quartier et demandé de dresser un constat des problèmes de sécurité rencontrés dans le village.

Aussi, nous avons réalisé ce dossier sur base de leur expérience de la façon la plus objective, avec à l'appui des photos des endroits litigieux afin de mieux percevoir les problèmes.

Nous avons tenté d'apporter quelques solutions et de ne pas nous en tenir uniquement à une critique négative de la situation.

Au nom du comité de quartier de Baulers, l'A.S.B.L. « Du côté des champs »

L'administrateur président en charge de la représentation

FERY Joël

LES ABORDS DEL'ÉCOLE RUE DE DINANT

PLACE DE BAULERS.

En 2009, un dossier a été introduit par notre ASBL, demandant de placer des balises à l'intersection de la rue de Dinant et de la Place de Baulers car d'un côté le trottoir est inexistant et de l'autre il est trop étroit et ne mesure à l'endroit le plus critique que 14 cm jusqu'à la bordure (la largeur d'un pavé).

Des balises auto-relevables ont été placées, cependant, au fil du temps, plusieurs ont été détruites et non remplacées.





Les camions et les tracteurs agricoles n'hésitent pas à les écraser, estimant que toute la largeur de la route est à eux. Piétons, gardez-vous !

A cet endroit, certains automobilistes tentent même de passer à deux, mettant directement en danger les piétons.

Proposition : afin de protéger les piétons, en particulier les familles qui déposent ou reprennent leurs enfants à l'école et doivent emprunter ce passage obligé, il serait nécessaire de réaliser un véritable trottoir (1m20) et de placer en bordure de celui-ci des balises, non relevables, et certainement plus dissuasives, comme celles placées rue de l'église.





Supprimer une, voire deux places de parking à partir de l'actuel panneau 30 rue de Dinant hauteur afin de permettre que des véhicules en attente n'obstruent pas le passage comme c'est souvent le cas actuellement.

Pour le charroi en provenance de la rue de Dinant vers la place de Baulers, placer un panneau B19 passage étroit - céder le passage.

RUE DE DINANT (DIRECTION LILLOIS), À DROITE DE L'ÉCOLE



Le trottoir est quasi inexistant, de même qu'en face. Pour rejoindre ou quitter l'école, les piétons doivent emprunter la route, ce qui les met hautement en danger.

Proposition :

Avancer la zone de limitation de vitesse à 30 km/h bien avant le virage, sur le trottoir en face du chemin Hanneliquet.

Supprimer le radar préventif de la rue de Dinant et le remplacer par un radar pédagogique qui serait placé à hauteur de l'intersection de la rue de Dinant et de la rue du Vert Chasseur

Il serait alors possible d'indiquer « Attention école - vous roulez à ... »

ZONE 30

Globalement, la zone 30 devrait être étendue en partant de la fin de la rue aux Cailloux, à la Place de Baulers, au tour de l'église et à la rue de Dinant jusqu'à hauteur du chemin Hanneliquet (car les parents se garent aussi dans cette zone pour se rendre ensuite à l'école (ou en revenir) avec leurs enfants).



DOUBLE PRIORITE DE DROITE A ALZEMONT

Rue d'Alzémont : deux priorités de droite se suivent et ne sont que rarement respectées, et souvent à vitesse excessive.

Proposition :



Placer une chicane en amont et un radar pédagogique (en remplacement de l'actuel radar préventif hors d'usage depuis trop longtemps et mal situé) où il serait possible d'indiquer : « Danger – double priorité de droite ».

Prévoir en amont une zone de parking pour les riverainsa avec marquage au sol, obligeant les automobilistes à ralentir, voire s'arrêter.



PONT PIERRE A GUETRES RUE DE DINANT



Le parterre réaménagé lors des travaux RER empêche certains camions/camionnettes de tourner et forcément, ils coupent à travers le parterre et/ou débordent sur l'accotement d'en face (voir photos).

L'armoire 400 Volts située le long de l'accotement en face ne fera pas long feu.



Au regard des traces laissées par le charroi, l'accotement est largement impacté, mettant en danger les piétons.
De plus, ce parterre se situe à l'entrée du village et son état actuel en donne une très mauvaise image de marque et d'insécurité.



Proposition :
Raccourcir la pointe droite du parterre.

LES PLUS DE 5,5 TONNES :

A toutes les heures du jour ou de la nuit, les rues de Dinant, aux Cailloux, d'Alzémont et Longue Bouteille sont parcourues par un charroi de plus de 5,5 tonnes car cet itinéraire représente un raccourci entre la chaussée de Bruxelles et la chaussée de Namur pour rejoindre le zoning Sud. La plupart ne doivent pas desservir le village et forcément ne devraient pas le traverser.

Les habitants des rues impactées sont constamment dérangés tant par le bruit que par les vibrations provoquées lors de leur passage et notamment sur les joints évidés entre les dalles de béton datant des années 50' et plus trop en état.

En 2009, nous avons demandé le placement de deux panneaux « circulation interdite aux plus de 5,5 tonnes ». La Province avait fait le nécessaire à hauteur de la chaussée de Bruxelles.

Cependant, les conducteurs n'en ont cure et continuent à parcourir nos rues.

Le panneau qui était situé sur la chaussée de Bruxelles a été retiré, on suppose le temps des travaux RER.

Proposition :

Des contrôles répressifs pourraient être effectués afin de marquer l'esprit de ces conducteurs qui ne cessent de troubler la quiétude du village et qui ne tiennent pas compte du danger qu'ils représentent.

Renforcer de façon plus agressive la visibilité des panneaux déjà implantés.

Replacer le panneau retiré sur la chaussée de Bruxelles (route provinciale, en venant de Lillois avant le nouveau pont du chemin de fer).

VITESSE EXCESSIVE

Le cauchemar se situe aux heures de pointe où un tas d'automobilistes étrangers au village le traversent soit pour se rendre au travail soit pour rejoindre leur domicile et bien souvent sans tenir compte des limitations de vitesse pour des raisons qui leur sont propres : être à l'heure au boulot ou rentrer à la maison au plus vite.

Les radars préventifs :

Deux radars préventifs sur les trois placés dans le village ne fonctionnent pas, celui d'Alzémont est tombé en panne après quasi un an de service. Celui de la rue de Dinant est hors service depuis plusieurs années. De toute façon, là où il est implanté, il n'a pas servi à grand-chose.

Proposition :



Remplacer ces radars préventifs par des radars pédagogiques avec un affichage plus impactant et adapté à la situation (prudence, attention enfants, danger). Les messages sont personnalisables (exemples ci-après).



CIRCULATION LOCALE

Rue de Plancenot. Des contrôles ont été effectués durant quelques temps après la mise en place de la signalisation. Depuis, le trafic a repris.

Le chemin des Saules qui n'est qu'un chemin de terre est devenu un raccourci pour toute sorte d'engins mettant en danger les habitués du village qui s'y promènent.

Or, le chemin des Saules aboutit au chemin de Plancenot qui est en circulation locale.

PARKING SUR LES TROTTOIRS :

A plusieurs endroits du village, des voitures (quand ce n'est pas un camion ou une remorque) sont garées sur le trottoir, obligeant les piétons à emprunter la route.



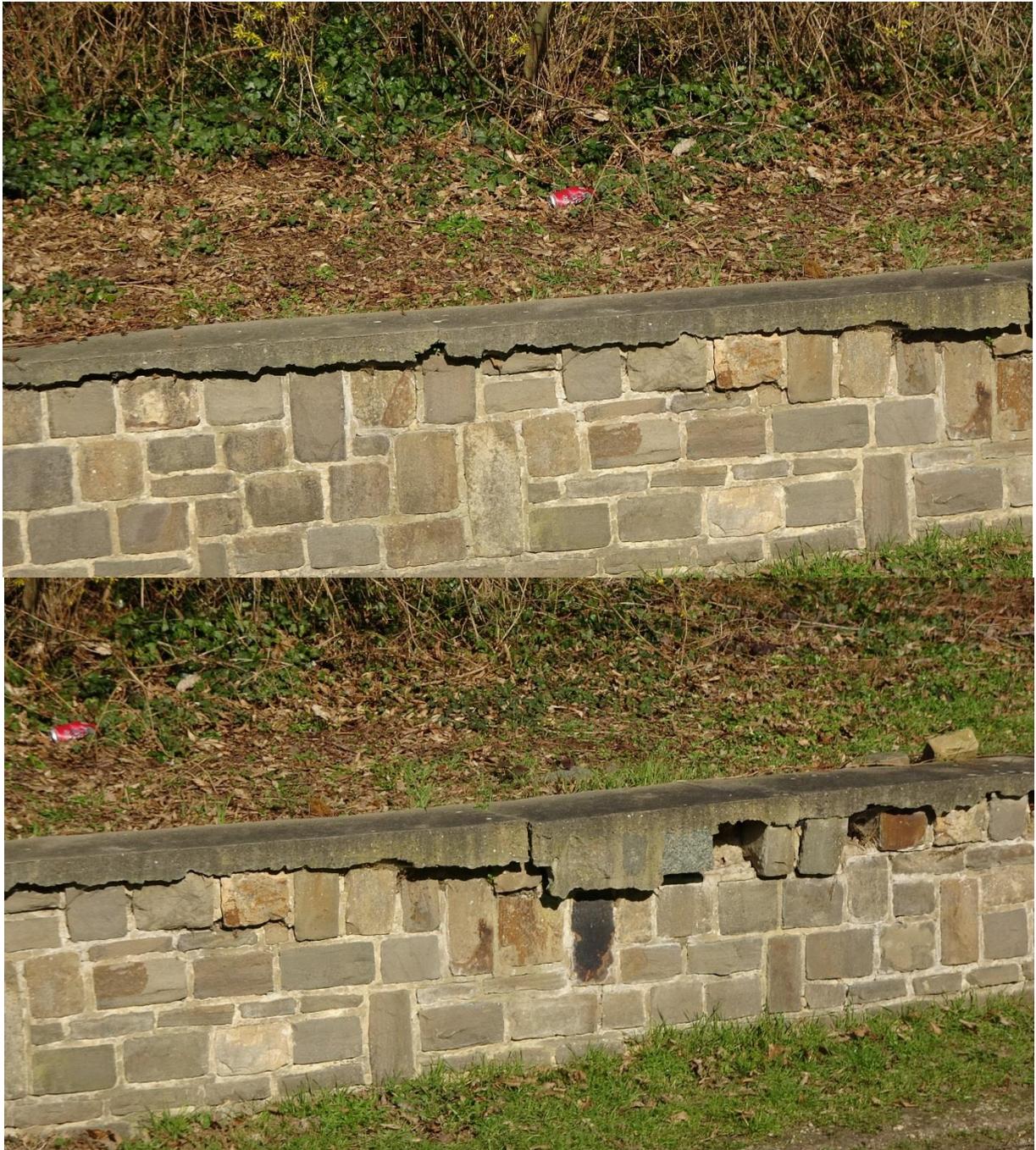
Proposition :

Par des contrôles, forcer ces véhicules à se garer sur la route afin de ralentir la circulation et éviter que les piétons ne soient mis en danger en les obligeant à se déporter sur la route.

MURET RUE DE LA FERME DU CHAPITRE

Le muret entourant la pelouse rue de la ferme du Chapitre présente un danger pour les enfants (dont les scouts) qui pourraient l'emprunter.

Des pierres sont descellées et la partie supérieure du mur est prête à s'écrouler.



CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES ET DE CHANTIER

Les tracteurs de pépé sont révolus, ce sont des monstres qui arpentent les rues du village. Malheureusement, avec la puissance développée par ces engins la vitesse n'est pas en manque. Souvent, ce sont de jeunes conducteurs qui se prennent pour Fanjo et il y a intérêt à les laisser passer pour éviter l'accident.

Il en va de même avec les engins de chantier qui empruntent tant le chemin des Saules que la rue de Dinant et le chemin de Plancenot.

La circulation du chemin des Saules a nettement augmenté avec le passage des remorques transportant les déchets de taille vers la Malplaquée. Le chemin de terre est devenu une route que les promeneurs hésitent encore à emprunter car ils ne se sentent plus en sécurité.

REFLEXION :

Globalement, il serait utile d'augmenter le nombre de chicanes. Les coussins berlinois ne jouent que très peu leur rôle, si ce n'est de gêner un peu plus les proches riverains par le bruit.

Rue d'Alzémont vers les anciens bâtiments Marin, plusieurs riverains parquent leur véhicule sur la voirie, passé le clos Detry. Conséquence : seul un véhicule peut passer à la fois et ce goulot fonctionne très bien comme ralentisseur. Pourquoi ne pas tracer sur le sol des zones de parking dans tout le village, une fois du côté droit une fois du côté gauche. Cela ralentirait à coup sûr la vitesse.

Il est clair que ces aménagements représentent un coût financier pour la ville, mais la sécurité a-t-elle un prix, surtout celle des plus faibles.

Baulers est devenu un village sinistré tant par les travaux RER que par le charroi qui emprunte ses rues. Vraiment, il ne fait plus bon y vivre !